

Covid-19 et santé mentale : des recommandations et des actions



La pandémie pourrait avoir de lourdes conséquences sur la santé mentale de la population. C'est le message de la Coraasp, association faîtière romande d'action en santé psychique. Elle s'adresse aujourd'hui aux autorités politiques pour leur transmettre quatre recommandations avec des pistes d'actions concrètes.

Dans le contexte actuel où l'incertitude perdure et où la crise économique s'annonce de grande ampleur, la Coraasp craint que le nombre de personnes affectées dans leur santé psychique augmente de façon considérable.

Alors que le développement continu de l'assurance invalidité prévoit de favoriser la réinsertion des personnes atteintes dans leur santé psychique sur le premier marché du travail, il est à redouter que les entreprises aient bien d'autres préoccupations que celles de favoriser l'intégration de ces personnes. Les autorités politiques tendront-elles à vouloir absorber les coûts de la crise en mettant la pression sur les assurances sociales et sur les subventions versées ?

Dans ce contexte, l'association formule plusieurs recommandations à l'attention des autorités politiques du pays, assorties de propositions concrètes pour agir. Elle demande que :

- les prestations de l'AI en faveur des personnes atteintes durablement dans leur santé psychique soient préservées, voire renforcées, et prennent en considération l'augmentation possible des besoins ; ?
- soit étudiée la possibilité d'introduire sur un plan fédéral « un revenu pour contribution sociale » en faveur des personnes qui, en raison de l'atteinte à leur santé psychique, ne peuvent pas exercer une activité dans le marché ordinaire du travail et qui mettent à disposition leurs compétences au bénéfice d'engagements bénévoles en faveur de la communauté ; ?
- les organisations fournissant des prestations d'accueil, d'accompagnement et d'activités aux personnes atteintes durablement dans leur santé psychique ne soient pas mises en péril par des pressions et contraintes budgétaires, tant sur un plan fédéral que cantonal.
- le travail entièrement bénévole des personnes atteintes durablement dans leur santé psychique pour offrir à leurs pairs des prestations soit reconnu, par exemple par le développement de « bourses du bénévolat » ou encore la promotion d'un label reconnaissant la plus-value de ces engagements pour la communauté.

Ces recommandations visent à renforcer la cohésion sociale, adapter le dispositif d'insertion professionnelle à la réalité d'un marché du travail non équilibré, reconnaître la complémentarité des engagements des professionnel·le·s et des bénévoles, renforcer la prévention, la promotion de la santé mentale et le soutien précoce.

Ces recommandations et propositions concrètes pour agir seront adressées aux parlementaires fédéraux romands, aux député·e·s des Grands Conseils de Suisse romande, ainsi qu'aux associations de communes de Suisse romande. Cette action est menée en marge de la journée mondiale de la santé mentale du 10 octobre.

Source : [Coraasp](https://www.reiso.org/actualites/fil-de-l-actu/6471-covid-19-et-sante-mentale-des-recommandations)